

Prochain Conseil

le 8 juin 2010 à 20h30

Averse de mai a plus de pouvoir que dix arrosoirs

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22 du 27 avril 2010

Le conseil municipal s'est réuni mardi soir, sous la présidence de Jean Louis Vignon, maire. A l'ordre du jour, les subventions communales, les structures sociales et les informations diverses.

I Subventions communales.

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'attribution des subventions communales 2010, présentée par Julien POUPON, adjoint aux finances. Le montant total alloué est de 8 809 €, dont 7 280 € aux associations communales, 499 € aux associations sportives et culturelles, 874 € à des associations diverses et 156 € à de nouvelles associations.

Associations Communales

- Aînés ruraux de St Urbain	300 €
- Amis de Trévarn et du Patrimoine	200 €
- Anciens combattants	110 €
- Animation Ecole	1 300 €
- Asso. de Chasse La Ste-Urbanaise	120 €
- Club de bricolage	400 €
- Des idées et des mains	150 €
- Comité d'animation	500 €
- Entente sportive de la Mignonne	1 150 €
- Fleur du Mékong	170 €
- Le P'tit ciné	320 €
- Livre Échange	1 700 €
- Scrap à Lann Urvan	150 €
- Solidarité Enfants du Monde	200 €
- Tennis de table	100 €

- Naturvan	150 €
- Les Poquelins de St-Urbain	260 €

Associations sportives et culturelles

- Elorn Hand Ball	50 €
- Association Dourdon	50 €
- Foyer socio-éducatif Coat-Mez	325 €
- Judo club du pays de Doulas	50 €
- Chorale Kan ar Vag	24 €

Associations diverses

- ADMR	250 €
- Jardin d'éveil	24 €
- Ass. Des Maires du canton	130 €
- Secours Catholique Daoulas	100 €
- Secours populaire Daoulas	200 €
- FNATH	40 €
- CLCV	50 €
- APPMA Daoulas	80 €
- Vie libre	50 €
- ADAPEI	50 €
- Archers Logonnais	8 €
- Tennis club de Plouédern	8 €
- Centre nautique Loperhet	50 €

II Convention PHE.

Le conseil autorise le Maire à signer une convention avec le lotisseur PHE, dans le cadre du projet urbain partenarial se rapportant à l'aménagement du lotissement de Ty-Rhu. PHE versera à la commune une participation à l'acheminement des réseaux.

III Jurés d'assises.

Le Maire a procédé en public à l'aide des spectateurs du conseil au tirage au sort de 3 jurés d'assises (voir page 3)

IV Structures intercommunales

P. Corre, adjointe à l'enfance, a présenté aux élus une étude qu'elle a réalisée sur les structures fonctionnant en intercommunalité, dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse. Les sujets concernés ont été: le projet actions culturelles et l'accompagnement à la scolarité de Log'ado, le Relais parents-assistantes maternelles (RPAM) de Daoulas, les microcrèches de Daoulas et de Loperhet, et le contrat enfance-jeunesse (CEJ) et le Projet éducatif local (Pel).

V En bref

Vol. Il a encore été constaté un vol de fleurs dans les espaces communaux. Le montant du vol est 300€. Une plainte a été déposée.

Carnaval. Un pot sera proposé par la municipalité pour faire le bilan du carnaval avec diaporama sur les étapes de la réalisation du char (date à préciser).

LA MAIRIE EST OUVERTE

Du lundi au samedi :
de 8h45 à 12h15

Du lundi au vendredi :
de 13h30 à 17h30

Jusqu'à 18h30 le mardi.

LA MAIRIE EST
FERMEE LE MERCREDI

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 29 mars sont nés à Brest, **Zoran** et **Lounis MOAL**, domiciliés au 8 Park Nevez.

Le 8 avril est née à Landerneau, **Océane PLUTA--LE MENN**, domiciliée au 2 allée Sainte Ursule.

Le 12 avril est née à Brest, **Lucie PELCRAN**, domiciliée au 255 route d'Irvillac.

Décès

Le 22 avril est décédé à Brest, **Michel LAMBERT**, domicilié au 2 résidence de Kersulec.

VOIRIE

CIRCULATION DE JOUR D'UN CYCLOMOTEUR SANS FEU DE CROISEMENT ALLUME

La loi prévoit une contravention pénale de 2ème classe minorée (22€) selon l'article R.416-17 du code de la route et réprimé par l'article R.416-17, al.3 dudit code.

STATIONNEMENT TROTTOIR INTERDIT

Il est rappelé de ne pas stationner sur les trottoirs, empêchant ainsi le passage des poussettes, ou obligeant les piétons à se rendre sur la chaussée.

RECENSEMENT

RECENSEMENT MILITAIRE A 16 ANS

Article L 113-1 : « Tout français âgé de seize ans est tenu de se faire recenser ».

A la date anniversaire de ses 16 ans et trois mois tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

MAISONS FLEURIES

Saint Urbain fait partie du concours des Villes et Villages Fleuris du Finistère. Cette inscription permet aux habitants désireux de participer au concours des « Maisons Fleuries » au sein de la Communauté des Communes peuvent s'inscrire en mairie, qui transmettra la candidature fin mai. Plusieurs catégories existent, tels que les talus, les jardins vus de la rue...

Pour plus d'infos : 02 98 25 03 04 ou www.finisteretourisme.com

PETITES ANNONCES

A vendre un téléviseur Toshiba 70 cm et un broyeur à végétaux Black et Decker. Renseignements au 06 65 34 45 49.

A louer à proximité de Saint-Urbain : maison comprenant 2 chambres, séjour, cuisine, salle de bains, jardin et dépendances. Visible à partir du 15 juin. Tél : 02 98 25 00 49.

Objets trouvés : une casquette et 1 gant enfant (à l'aire de jeu) et une clé.

Communiqués de la Mairie

VOL DE FLEURS

Certains habitants de notre commune semblent adorer les fleurs... ce qui en soit est plutôt un bon signe. Mais quand ces « amis des plantes » dégarnissent les parterres de la commune, cela devient franchement désagréable. Cette fois se sont les nouvelles plantations de la résidence rurale qui ont en fait les frais.

La décoration de notre commune fait partie de l'amélioration du cadre de vie au bénéfice de tous. S'approprier ces plantes dénote un manque de savoir vivre, un manque de considération envers nos concitoyens et un très grand égoïsme.

Devant la répétition de ce phénomène, la mairie a décidé de porter plainte pour vol.

ENQUETE INSEE

L'INSEE réalise, entre le **10 et le 26 juin 2010** une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

LES LUNDIS DE LA SANTE

Conférence de 18h30 à 20h

Fac de droit d'économie et de gestion

Lundi 31 mai : cirrhose du foie

Renseignements : 02 98 00 84 80

Site web : <http://www.club-brest.fr/medecine>

www.forumsantebrest.net

REGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Les engins bruyants ne peuvent être utilisés qu'aux heures suivantes :

De 8 h 30 à 19 h tous les jours ouvrables

De 9 h à 19 h le samedi

De 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés.



Le prochain bulletin paraîtra mi-juin, veuillez déposer vos annonces en mairie (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par mail) pour le 3 juin dernier délai. Merci.



... les jurés d'assises

La désignation

Lors du dernier conseil municipal, nous avons procédé à la désignation des jurés d'assises. C'est la première fois que Saint Urbain utilise cette procédure en tant que commune. Les années précédentes cette désignation se faisait en tant que « commune regroupée » avec Daoulas.

Nous devons désigner 1 juré pour 1 300 habitants, donc une personne pour Saint Urbain.

Pour constituer une liste préparatoire nous avons tiré au sort, en public, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 3 personnes pour notre commune. Ces personnes seront prévenues individuellement. Le tribunal de grande instance retiendra ensuite une personne sur trois pour faire partie de la liste de 636 jurés pour le Finistère. Cette liste est renouvelée tous les ans.

Les conditions

Pour être retenu comme juré, il faut avoir au moins 23 ans et remplir un certain nombre de conditions, comme savoir lire et écrire en français, jouir de ses droits politiques, civils et familiaux, ne pas avoir été condamné pour crime ou délit (peine supérieure à 6 mois), etc.

Les personnes qui sont en tutelle, en curatelle ou placées dans un établissement d'aliénés ne peuvent pas être jurés.

De même, les policiers, les gendarmes et autres militaires en service ne peuvent pas être jurés, tout comme les membres du gouvernement, du parlement, etc.

Les personnes de plus de 70 ans ou ne résidant pas dans le département ou invoquant un motif grave (maladie, etc.) peuvent être dispensées si elles en font la demande.

Une personne remplissant toutes les conditions ne peut se soustraire à cette obligation de juré sous peine d'une amende de 3 750 €.

La cour d'assises

Chaque département possède une cour d'assises qui juge les affaires des plus graves (les crimes) : assassinat, viol, vol aggravé, fausse monnaie, etc. Elle siège par sessions à raison d'une par trimestre. Le jury est composé de 3 magistrats et de 9 jurés (12 en appel).

Une liste de 40 jurés titulaires et 12 suppléants est tirée au sort dans la liste annuelle à chaque session. Le jury définitif est composé au début de chaque affaire. Le président tire au sort 9 ou 12 jurés (plus 2 suppléants) dans cette dernière liste.

Chaque juré, retenu, est appelé individuellement par le président. Il s'engage en prêtant serment. Il assiste à l'audience, délibère et vote la sentence. Les délibérations et le vote sont secrets.



EMPLOI

RELAIS TRAVAIL

L'association Relais Travail est à la disposition des demandeurs d'emploi, de tout âge. Elle a pour but un retour à l'emploi pour des travaux réalisés en entreprises ou chez des particuliers. Vous pouvez travailler tout en conservant vos acquis, chômage ou RSA. Contactez le Relais Travail au 02 98 21 70 44.

Infos Pratiques

PASSAGE AU NUMERIQUE

Attention, le 8 juin, le passage à la télévision numérique engendrera une coupure générale des émissions. Vous ne pourrez donc plus recevoir aucune chaîne à compter de minuit et ce jusqu'à 17h environ. Ensuite il sera nécessaire d'effacer puis de rechercher à nouveau tous les canaux des chaînes. Vous n'êtes pas concerné si vous recevez la télé par satellite, câble numérique ou par l'ADSL. Pour toutes les autres installations même les téléviseurs TNT intégrée, la mise à jour est à prévoir.

D'autre part des aides financières existent.

Vous pouvez vous renseigner en mairie au 0 970 818 818 ou sur le site internet : www.tousaunumerique.fr.

*Dernière information : **méfiez vous**, certaines personnes mal intentionnées peuvent se présenter à votre domicile en prétextant être à votre service pour le passage au tout numérique. Pour obtenir une assistance technique ou un renseignement veuillez vous reporter au paragraphe précédent.*

PHARMACIES DE GARDE

Il faut appeler le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.



**En cas d'urgence médecin,
composez le 15**

NOUVEAU A SAINT-URBAIN

Les jardins de Cornouaille

Aménagement paysager ; jardin d'eau et rocaille ; maçonnerie, pierre et pavé ; mur de soutien et clôture ; entretien saisonnier et hebdomadaire.

230 route de Kerdostin à Saint-Urbain
philippewib@live.fr - 06 20 45 91 44



VIE ASSOCIATIVE - CHEZ NOUS

CARNAVAL DE LANDERNEAU

Le 11 avril a eu lieu le Carnaval du Pays de Landerneau Daoulas, où 12 communes étaient représentées dont Saint Urbain. Le collectif associatif mené par le Comité d'Animation a œuvré à la fabrication d'un magnifique char, représentant les Jardins de Saint Urbain. 30 000 personnes ont assisté au défilé, où nos paysans, légumes, fruits et fleurs se sont illustrés dans la bonne humeur. Félicitations à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps, de leur imagination et de leur talent pour avoir mené à bien ce projet.

A noter que le vendredi des vacances, les enfants de l'école de Saint Urbain ont participé au défilé des écoles à Landerneau, et ont été remarqués particulièrement au sein des participants, notamment par la presse locale, de part la qualité de leurs déguisements et leurs prestations.



COMITE D'ANIMATION

Cours d'initiation à la danse country

Samedi 5 juin 2010 de 15h à 17h à la salle Ty Kreis-Ker
Gratuit et ouvert à tous.

Tél : 02 98 25 01 89 ou 02 98 25 02 22

VIDE GRENIER

La salle était pleine d'un joyeux bric à brac : jouets pour enfant, vêtements, article de décoration, antiquités, bijoux, livres..... Les spécialistes étaient présents de bonne heure pour chiner et négocier la bonne affaire. Des tractations de carte se font entre les enfants... On recherche telle taille de vêtements, on discute des prix..... Tout au long de la journée, les exposants et les visiteurs pouvaient également se restaurer sur place.

A la fin de la journée, on brade pour en ramener le moins possible, mais bien souvent, il faut à nouveau remplir les cartons et les coffres des véhicules qui se sont quand même plus ou moins allégés.

Week-end THEATRE

Samedi 12 juin à 20h30 et dimanche 13 juin à 14h30

à la salle Ty Kreis-Ker

« Le Mariage » de N. GOGOL *Pièce comique*
Avec Daniel Gourmelon et Franck Jouany

Culture

THEATRE

Pour sa deuxième année d'existence l'association les Poquelins de Lann Urvan prépare un spectacle qui sera présenté fin juin à la salle Ty Kreis-Ker.



MUSIQUE A TREVERN

Le concert à Trevern est prévu le
dimanche 13 juin à 11h.

Il est donné par la classe de basson de l'école de musique de Brest.

Entrée gratuite.

Les participations volontaires seront reversées pour Haïti.

BIBLIOTHEQUE

(à l'arrière de la mairie)

Heures de permanence :

Mardi de 16h30 à 18h

Mercredi de 11h30 à 12h30

Jeudi de 20h à 21h

Samedi de 10h30 à 12h

Heure du conte (pour les 4-8 ans) les
mercredis 19 et 26 mai et les 3 et 9 juin
de 10h30 à 11h30.

L'EXPOSITION SOFI :

un crépitement de couleurs, une réussite.

Les toiles se suivent et ne se ressemblent pas. Le geste bien que rapide est maîtrisé. L'esprit est ouvert à la recherche créative.

En mosaïque ou épuré, le mouvement compose l'âme de ses œuvres. Le temps s'arrête sur nos rues, sur un morceau de corps de femme. Les traits s'emballent au rythme du tambour africain. Cette artiste de Saint-Urbain, Sophie Désecoles-Breton est une jeune femme souriante, heureuse de faire partager sa passion. Son atelier est ouvert au public toute l'année.

DIVERS

GYMNASTIQUE PRÉVENTION SANTÉ

Le groupe Siel Bleu (sport Initiative et Loisirs) organise des cours de Gym, tous les vendredis de 9h à 10h du 21 mai au 25 juin 2010 à la salle Ty Kreis-Ker.

Au programme : Assouplissement articulaire, équilibre, relaxation, renforcement musculaire, coordination.

Quelques places sont encore disponibles

Ouvert à tout public

Renseignements sur place ou au 02 98 25 03 76



LA CROIX-ROUGE Française à landerneau recherche des bénévoles souhaitant participer de manière régulière aux ouvertures de la vesti'boutique le mercredi après-midi et le samedi matin de septembre à juin. Vous pourrez à cette occasion mener plusieurs types d'actions:

- Ecoute, logistique, tri des vêtements, mise en rayon, conseils auprès des usagers etc...

Des formations sont également proposées aux bénévoles.

Si vous souhaitez donner un peu de temps pour ceux qui en ont besoin et participer à cette activité de solidarité afin que chacun puisse se vêtir correctement, vous pouvez nous contacter par mail :

dl.landerneau@croix-rouge.fr ou par téléphone 06 67 14 01 10.

CMJ

La commission information du CMJ a effectué ce petit reportage sur le fonctionnement des cantines au collège et à Saint-Urbain vu du côté des élèves.



Au collège:

Nous aimons pouvoir choisir nos plats : entrées (crudités ou charcuteries), viande, légumes et sauces, puis dessert (fruits, yaourts, fromages ou pâtisseries). On trouve toujours toujours quelque chose qu'on aime, même si à la fin tous les « mars » sont souvent partis.

Nous sommes libres d'aller sur la table que l'on souhaite, avec ses copains ou copines. Par exemple, des 6ème peuvent manger avec des 4ème, des 5ème avec des 3ème. On rentre au self par classe de niveau suivant un tableau indiquant l'ordre de passage : à Coat-Mez, par ordre alphabétique pour le pointage, à St Sé, chacun a une carte informatisée.

Lorsqu'on mange, personne ne nous force à manger. Il y a quand même un surveillant (un pion) qui est là pour éviter les grands désordres.

Quelquefois, il y a des animations dans la cantine comme avec l'ambiance Stade Brestois.

A St Urbain:

A St Urbain, la plupart des enfants qui mangent régulièrement à la cantine ont comme plat préféré les frites mais trouvent qu'il y a beaucoup de légumes et que les sauces sont trop épicées. Ils aiment beaucoup les cadeaux qu'ils reçoivent des fois, comme des crayons, ou pour Pâques, un chocolat. Mais il y a des voyous qui obligent le personnel de la cantine à crier en ne respectant pas les règles ou en volant sur les plateaux. Tous les enfants sont d'accord pour dire que le personnel de la cantine est très sympathique.

Anniversaires

10 ANS DE LANNUR'DANSE

Les membres anciens et actuels de Lannur'danse ont fêté fin mars les 10 années d'existence de l'association autour de leur présidente Anne Marie DANTEC. Elle a rappelé l'historique de cette aventure, commencée par Marie Estelle RIOU, et Mr MOISSAN, le professeur de danse a dit son plaisir de venir chaque mardi soir s'amuser avec les adhérents. Au départ l'association pratiquait principalement la danse bretonne, et désormais, les danses sont diversifiées. Un repas festif accompagné de musique et de danse est venu clôturer cette sympathique soirée.

Pour adhérer à l'association :

Anne Marie Dantec au 02 98 25 02 44.



SOLIDARITE ENFANTS DU MONDE

Le 29 mai 2010 salle Ty Kreis-ker, organise une après-midi festive sur les cultures d'ici et d'ailleurs.

Voilà 10 ans que l'association existe. Pour fêter cela, elle souhaite partager un moment de convivialité, de partage et de rencontre avec enfants et adultes autour de nombreuses animations : réalisation d'une fresque, bricolage, atelier cuisine du monde, initiation aux danses africaines, péruviennes, brésiliennes.

A 15h30, la Compagnie La Case présentera son spectacle : Le chant des Calebasses (durée 50 min). Il met en scène une trentaine de marionnettes et personnages masqués, réalisés avec des matériaux au symbolisme puissant (calebasse, bois, noix de coco, bambou...) leur conférant beauté et expressivité. Tout en abordant avec humour le thème du mariage et de l'amour, ce conte musical onirique invite à un voyage initiatique dans la chaleur et les mystères d'une Afrique plus envoûtante que jamais, et à partager les rythmes, les danses et les joyeux rituels du petit Peuple des Calebasses. Un spectacle magnifique qui émerveillera petits et grands.

Entrée gratuite toute l'après-midi.

Les enfants devront être sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur.



MENUS	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 17 au 21 mai	Salade haricots verts et pommes de terre Omelette Ratatouille Fromage : Tome noire Banane	Salade de concombre fromage blanc Sauté poulet, courgette, germes soja Riz blanc bio Yaourt aux fruits	Repas belge Flamiche (tarte poireaux) Riboulade flamande et pommes de terre Fraises Petit nova	Salade lentilles carottes râpées Poisson meunière Céréales gourmandes Fromage : comté Orange
Du 25 au 28 mai	<i>FERIE</i>	Salade pamplemousse Steak haché de porc Maïs à la crème Gaufre chantilly	Repas espagnol Melon Paëlla espagnole Crème catalane	Champignons à la marseillaise Filet de saumon au basilic Julienne de légumes Yaourt à boire

DIVERS

Inscriptions École Communale

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire de septembre 2010, je demanderais aux personnes ayant l'intention de scolariser leur(s) enfant(s) à l'école publique de Saint-Urbain de se manifester dès que possible et de préférence avant le **8 juin**.

La démarche à suivre est la suivante :

Tout d'abord, vous devrez vous présenter en mairie avec le livret de famille, il vous sera alors délivré un certificat d'inscription que vous remettrez à l'inscription définitive. A cette occasion, une vérification de la mise à jour des vaccins sera effectuée, il faudra donc penser à se munir du carnet de santé ou d'une photocopie des pages concernées.

En cas de difficultés, ne pas hésiter à téléphoner au 02 98 25 02 89 car il est souhaitable de prendre rendez-vous pour la visite des locaux, de préférence le mardi (jour de décharge administrative).

Rappel important :

Pour pouvoir être inscrit, l'enfant doit avoir **2 ans révolus** à la date de la rentrée scolaire, c'est-à-dire au 2 septembre 2010.

Je vous remercie d'avance de votre précieuse collaboration.

Daniel Gourmelon, directeur de l'école.

Kermesse

Ecole de Saint-Urbain

Dimanche 6 Juin

KERMESSE 2010

A partir de 13h30

(cour de l'école)

11h00 Vente de pâtisseries

13h30 Ouverture des stands

15h30 Spectacle des enfants

18h00 Fin



Nouveauté :

Structure gonflable !

Balades en poney

Nombreux stands - Pour adultes et enfants

Tirage de la tombola vers 17h30

Organisation : Animation école

Organisation de la kermesse du 6 juin

Rappel : Merci aux jardiniers de mettre de côté leurs plus belles boutures pour notre stand.

Appel aux dons pour les lots, vous pouvez les déposer au bureau du directeur (nous n'avons pas besoin de peluche cette année).

Cérémonie du 8 mai



Les Enfants de l'École sont venus se recueillir en compagnie des Anciens Combattants de Saint Urbain et de la population devant le Monument aux Morts en ce 8 mai 2010. L'occasion pour eux de se rappeler, au travers du discours de Jean-Louis VIGNON, qu'ils détiennent les décisions futures de notre pays et que la paix est précieuse. Ils ont chacun déposé une rose en souvenir. Un pot de l'amitié a été servi aux participants à l'issue de cette cérémonie.



Monsieur FITAMANT a été décoré de la médaille de reconnaissance des services extérieurs.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Au cours d'une sensibilisation, comme celle menée par le CMJ lors du nettoyage des tribunes, la majorité des jeunes interrogés déclarent connaître les actions permettant de réduire les déchets. Néanmoins comme pour les adultes, l'identification des gestes s'avère plus hésitants.

Petits rappels:

Grâce au tri et au recyclage des emballages ménagers, nos déchets ont une seconde vie



Chaque tonne d'acier recyclé fait économiser 1 tonne de minerai de fer.



2,5 tonnes de bois sont épargnées pour 1 tonne de papier-cartons.



Entre 700 et 800 kg de pétrole brut sont économisés pour 1 tonne de plastique recyclé: pulls en fibres plastiques, tuyaux pour assainissement ...



Le verre est un matériau indéfiniment et 100 % recyclable.

Mais ça déborde !

Chaque année un Français produit en moyenne 390 kilos d'ordures ménagères résiduelles et partant en collecte sélective auquel s'ajoute 200kg déposés en déchèterie.

La production d'ordure ménagère a doublé en 40 ans. Le traitement des déchets ménagers représente un coût financier très lourd. Il comprend la collecte, l'acheminement, le recyclage, l'élimination ou l'enfouissement des déchets dans des centres spécialisés. L'implantation de nouveaux centres reste nécessaire pour absorber le surplus de nos déchets, mais rencontre de fortes réticences auprès de la population.

La réduction des ordures ménagères représente un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie.

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 a relancé une politique nationale de prévention de la production des déchets. Elle définit un ensemble de mesures pour diminuer les quantités des déchets produits par les ménages et les entreprises, pour réduire leur nocivité et améliorer leur caractère valorisable. Que pouvons nous faire à notre échelle ?

10 gestes moins générateurs de déchets

- 1 Choisir les produits et les conditionnements qui génèrent moins de déchets, acheter des produits en vrac.
- 2 Préférer les sacs réutilisables, cabas ou paniers pour faire les courses.
- 3 Coller un autocollant STOP PUB sur la boîte aux lettres.
- 4 Limiter les impressions.
- 5 Boire l'eau du robinet.
- 6 Economiser et réutiliser les piles.
- 7 Choisir des produits réutilisables, réparables.
- 8 Fabriquer du compost avec les déchets organiques (restes alimentaires, épiluchures, os...)
- 9 Penser aux gestes « alternatifs » comme faire soi-même ses yaourts, envoyer un courriel plutôt qu'un courrier, utiliser des couches lavables...
- 10 Trier les déchets et les déposer dans les poubelles appropriées.

Café-jardin du 24 avril 2010

La rencontre a eu lieu dans le jardin de Christine KERDONCUFF à Saint Urbain et le thème du jour était la fabrication et l'utilisation d'**extraits végétaux fermentés** appelés couramment « purins ».

Ils ont l'avantage d'être **naturels**, ce sont des produits vivants qui apportent à la terre ce dont elle a besoin et stimulent les défenses immunitaires de la plante, de plus **ils ne coûtent rien** et sont à la portée de tout le monde.

Comme d'habitude chacun est invité à partager ses connaissances et son expérience en la matière et les commentaires allaient bon train.

Les participants ont pu observer les différents stades dans l'élaboration du purin d'ortie : Christine avait préparé dans une poubelle 5kg d'ortie qu'elle venait de cueillir, Fanch avait apporté des macérations de 8 jours prêtes à être filtrées et Maurice le produit fini en bouteille.

Il existe une grande variété de purins : ortie, consoude, prêle, fougère, etc. chacun avec ses propriétés et usages spécifiques.

Des fiches sur les différents purins et la méthode de fabrication du purin d'ortie ont été remises aux participants. La rencontre s'est terminée par des échanges de plants en prenant le goûter agrémenté de gâteaux que certains avaient amenés et d'une infusion de plantes du jardin que Christine avait préparée.

La convivialité qui règne dans ces réunions est toujours très appréciée.



Le prochain café-jardin aura lieu
le samedi 29 mai 2010
chez Daniel et Françoise DEPRETTO
à Irvillac

et il sera question de la rotation et des associations de plants ainsi que des moyens de lutte contre les insectes et les maladies



PATRIMOINE

« En l'an de grâce 1510, hault et puissant Jehan, Vicomte de Rohan, seigneur de Léon fit faire ces pont et moulin . »



Les 29 et 30 mai la ville de Landerneau fêtera les 500 ans du pont du Rohan.

Elle organise pour cet anniversaire deux expositions en plein air. L'une déclinera en plusieurs épisodes l'histoire du pont agrémentée de reproductions. La seconde évoquera d'autres ponts habités en Europe.

Au XVI^{ème} siècle, Landerneau était un port important qui profitait de la richesse de son arrière pays. Il exportait des céréales et du bétail, ses vaisseaux sillonnaient les mers. C'étaient aussi les débuts de l'artisanat toilier, le transport des graines de lin des Pays Baltes à Roscoff.

La culture du lin, le traitement des fibres dans les buanderies ou kanndis occupaient de nombreux habitants de Dirinon et de ses trèves de St-Urbain et Trévarn.

Le pont habité avec son péage, était le passage obligé pour aller de Cornouaille en Léon et vice versa. Il favorisait d'importants échanges commerciaux. Ainsi chaque année, des marchands venus de tout le royaume de France et d'Europe se rendaient à La Martyre. Dès 1560 cette ville était célèbre pour ses foires franches. On s'y retrouvait pour regarder, vendre, acquérir, du bétail, des chevaux mais aussi de la toile, des soieries, de la mercerie, des outils, des livres, de l'orfèvrerie...



LES ORCHIDÉES

On pourrait croire que les orchidées sont réservées aux jardineries ou aux émissions de Nicolas Hulot mais notre commune abrite au moins 4 espèces d'orchidées, une cinquième, l'épipactis des marais cité par Henry des Abbayes dans sa flore du massif armoricain n'a pas été revue.

La plus au sud mais aussi la plus belle : l'**orchis à fleurs lâches** qui pousse dans une prairie marécageuse près du viaduc, c'est une grande orchidée aux fleurs rouges violettes des prairies humides non fertilisées.

La plus courante : l'**orchis mâle** dont les plus belles stations se trouvent le long de la Mignonne, elle ressemble à la première mais ses feuilles sont souvent tachées de noir.

La plus étrange : la **grande listère**, une belle plante avec de grandes feuilles rondes et des fleurs vertes qui pousse dans les bois frais le long de la Mignonne essentiellement.

La quatrième affectionne prairies et lisières acides ou les landes près de Lan Rohou c'est **Dactylorhiza maculata** une petite orchidée aux fleurs blanches pigmentées de rouge.



Jardin en butte

Sans prétention et sans vouloir rivaliser avec le jardin des buttes Chaumont, les notions de linéarité et de planitude passent de mode dans les nouvelles conceptions paysagères.

Loin de nous l'idée de réaménager de fond en comble le jardin (quoique parfois ce soit une solution sage), mais cette technique développée facilement dans les jardins potagers fait de plus en plus d'émules.

Le principe est le suivant : culture sur planches rehaussées. Lorsque la terre du jardin est désherbée et ameublie, je délimite une planche d'un mètre environ, ainsi que 20 cm de chaque côté.

J'enlève la terre sur environ 10 cm de profondeur sur les bandes de 20cm en mettant la terre sur la bande d'un mètre.

Ce qui me donne une butte surélevée de un mètre de large et d'une quinzaine de cm de hauteur. Cette planche est bordée d'allées de 40 cm de larges (20 cm de la présente planche auxquels s'ajoutent les 20 cm de la planche suivante).

Soit pour deux planches côte à côte le schéma suivant :

Les avantages de cette méthode sont nombreux :

- Donner une architecture au potager ;
- Mettre en place des allées fixes et ne plus piétiner les surfaces cultivées ;
- Rehausser la terre (« oh que la terre est basse ! » me disait ma grand-mère en se relevant après le ramassage des haricots) ;
- Favoriser le ressuyage de la terre (circulation de l'eau).

Ces buttes peuvent être encore améliorées en fixant sur les bordures des planches en bois ou des tressages retenant la terre. Lors du désherbage de l'allée avec un sarcloir, la terre grattée dans l'allée pourra être remise sur la butte. Il est également possible de couvrir l'allée en l'enherbant (une tonte suffit) avec des graminées ou du trèfle ou alors en la couvrant de broyat de branche (type résineux) ou d'aiguilles de pin.

Ce type de paillage ayant un effet désherbant, il est plus adapté dans une allée fixe que pour un parterre de fleurs ou d'arbustes.